

Appel à projets

les contrats locaux
d'accompagnement à la scolarité

Année scolaire **2026-2027**



Introduction

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale.

Le référentiel national de financement du Clas rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec

l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.);
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du schéma départemental des services aux familles présidé par le préfet. La Caisse d'allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif Clas.

Le comité départemental du Clas est partenarial. Il associe l'Education nationale, le Département, la Mutualité sociale agricole et l'Etat.

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement

d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;

- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

Les orientations 2026-2027

En 2025/2026, le comité départemental Clas a agréé 21 actions qui correspondent à l'accompagnement de 1 111 enfants et jeunes (789 élèves de primaires et 322 élèves de collège et lycée).

Pour l'année 2026/2027, le comité départemental du Clas poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif.

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental voire local s'il existe ;
- s'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- rechercher une articulation avec les actions parentalité ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

L'animation départementale

Le comité départemental Clas pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas peut proposer :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental Clas ;
- des actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles ;
- des réunions d'informations et d'échanges

Les informations relatives aux différentes actions d'animation et de formations proposées seront transmises aux porteurs de projet Clas par mail.

Le bilan des actions Clas

Le comité départemental établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2025 via la plateforme Espada mise à la disposition des porteurs de projet Clas chaque année par la Caf.

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale est mise à disposition des porteurs de projet sur le site internet du questionnaire, quelques mois après la saisie des données, et après identification du porteur de projet.



Les modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément Clas (ou du dossier de demande de financement)

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande de financement sur la plateforme gouvernementale "**Démarche numérique**". Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez :

- les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- la mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Afin que votre demande de financement puisse être instruite, nous vous remercions :

- de renvoyer le bilan 2025 en renseignant le formulaire "bilan" **au plus tard le vendredi 17 juillet 2026** par mail à l'adresse suivante : **action-sociale-ddt@caf71.caf.fr**
- de déposer la nouvelle demande de financement sur la plateforme dématérialisée "Démarche numérique" au plus tard le vendredi 17 juillet :

Lien vers le dossier socle :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-71-dossier-socle-donnees-administratives-2026>

Lien vers le formulaire de demande "Clas" :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf71_clas2026-2027_campagneaap

Important : la plateforme sera accessible du 1er juin au 17 juillet 2026 inclus.

Toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction.

Les modalités de financement du Clas par la branche Famille Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un groupe de 8 à 12 enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 487 euros par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 euros pour l'année scolaire 2026-2027.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- **Bonus "enfants"** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (329 euros par collectif d'enfants) ;

- **Bonus "parents"** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (329 euros par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité si elle existe et/ou au plan de formation proposé dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

Bonus "enfants" : **soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement, les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus "Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs" au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

"Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire" (projet soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

Bonus "parents" :

Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement, les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus "Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité" dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

"Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents" (projet soutenu par la Caf de l'Ain)

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.



Le calendrier

- **Webinaire de présentation** : vendredi 12 juin 2026 à 10h
- **Date limite de dépôt des projets** : vendredi 17 juillet 2026 inclus, attention après cette date, vous ne pourrez plus déposer vos demandes sur la plateforme
- **Comité des financeurs** : mi-septembre 2026
- **Retour des décisions aux porteurs de projet** : fin septembre 2026

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le chargé de conseil et développement de la Caf intervenant sur votre territoire (voir carte ci-après et coordonnées en ligne sur caf.fr).



responsable
portable : 07 77 79 48 83
email : elodie.pistoia@caf71.caf.fr



Le service Développement des territoires



chargée de conseil et développement
référente animation vie sociale et logement
6 avenue de Verdun - Le Creusot
portable : 06 29 44 63 19
email : gwendoline.vial@caf71.caf.fr



chargée de conseil et développement
4 rue F. Mitterrand
Montceau-les-Mines
portable : 06 10 82 35 88
email : elisabeth.ponsot@caf71.caf.fr



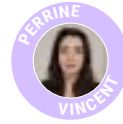
chargée de conseil et développement
référente CTG
10 rue Maynaud de Bisefranc - Digoin
portable : 06 89 95 66 59
email : nadege.durand-michaud@caf71.caf.fr



chargée de conseil et développement
15 avenue Victor Hugo - Chalons
portable : 06 46 49 63 64
email : noemie.ferraz@caf71.caf.fr



chargée de conseil et développement
référente handicap
15 avenue Victor Hugo - Chalons
portable : 06 21 82 27 97
email : antonia.garot@caf71.caf.fr



chargée de conseil et développement
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 71 60 41 32
email : perrine.vincent@caf71.caf.fr



chargé de conseil et développement
référent jeunesse
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 18 27 12 09
email : antoine.lachaux@caf71.caf.fr



Retrouvez toutes les informations liées à cet appel à projets ainsi que les liens vers la plateforme "Démarche numérique" directement en ligne sur le site internet de la Caf (Ma Caf > caf71 > espace "Professionnels" > Offres et services > Partenaires locaux).

Le dispositif "Contrat local d'accompagnement de la scolarité" est piloté par un comité départemental

dont les membres sont :

- la Caisse d'allocations familiales,
- le Département de Saône-et-Loire,
- l'Éducation nationale,
- la Mutualité sociale agricole,
- la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Vos contacts à la Caf de Saône-et-Loire

le chargé de conseil et développement
de votre secteur
(voir coordonnées sur la carte)

